

**Division de la formation, des certifications professionnelles du premier degré
et de l'action sociale**

Affaire suivie par :

Rolland MICHELIS

Tél : 04.93.72.63 29

Mél : fc1edegre06@ac-nice.fr

53, Avenue Cap de Croix

06 181 Nice Cedex 2

Avis d'ouverture de la procédure de recueil de candidatures

Formation au Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée (DDEEAS)

pour exercer les fonctions de direction (ou direction adjointe) de SEGPA

Année 2026/2027

Références : Arrêté du 19.02.88 modifié par arrêté du 09.01.95 Circulaire n° 95-003 du 4.01.95 (BO n°2 du 12.01.95). Courrier DGESCO-D2026-002866 du 03-04-2026

Pièce-jointe : maquette de formation et dossier de candidature

Les textes cités en référence fixent les modalités et les conditions pour postuler au stage de préparation au diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

I- CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS

Peuvent être candidats les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, du premier degré qui doivent :

a) être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ou l'un des diplômes auxquels il se substitue ;

- diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- diplôme d'État de psychologie scolaire créé par décret 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'État de psychologie de l'Éducation Nationale

- ou être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'Éducation Nationale

b) avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'Éducation Nationale.

Les candidats désirant être chargés de la direction d'un établissement ou d'un service social ou médico-social de droit privé, doivent remplir les conditions de diplôme précisées dans les articles D 312-176-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles.



Les personnels sollicitant un emploi de ce type implanté dans un établissement hors Éducation nationale devront être titulaires d'une certification de niveau 1 enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation. Des précisions sur les établissements concernés et les conditions de diplôme figurent dans les articles précités et la circulaire n°2007-179 du 30 avril 2007 (NDGAS/ATTS/4D ministère de la santé et des solidarités).

II – MODALITÉS DE FORMATION ET CALENDRIER

La formation a lieu à distance en alternance avec des regroupements en présentiel sur le campus de l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Éducation Inclusive (INSEI) à Saint-Germain-en-Laye (78) (cf. maquette de formation jointe).

Elle se déroule sur un an et comprend un volume horaire de 300 heures.

III- DOSSIER DE CANDIDATURE

Il comporte :

- une fiche individuelle du candidat (ci-joint)
- un engagement (ci-joint)
- une lettre de motivation d'une page maximum
- le dernier rapport d'inspection ou le dernier compte-rendu de rendez-vous de carrière

Les candidatures doivent parvenir **directement à la circonscription ASH au plus tard le lundi 27 avril 2026 à 12h00, délai de rigueur** à l'adresse : ien-06.ais@ac-nice.fr.

Sujet du courriel : DDEEAS 2026 / NOM PRENOM

La circonscription ASH prendra ensuite attache des circonscriptions pour recueillir l'avis des IEN concernés.

IV - COMMISSION D'ENTRETIEN

Les candidats seront convoqués devant une commission qui sera chargée d'émettre un avis motivé sur la candidature en se référant à une grille d'évaluation (cf. B.O n° 2 du 12.01.95).

Les commissions se tiendront entre **le mardi 28 avril 2026 et le jeudi 29 avril 2026** à midi à la DSDEN ou en visioconférence.

Les candidats recevront par courriel une convocation officielle au plus tard **le lundi 27 avril 2026**.

PJ :

- Maquette de formation
- Dossier de candidature